Res Non Verba : L'importance des actes au-delà des paroles

Définition et signification

Res non verba, une locution latine signifiant “Des actes, pas des paroles”, met en avant le primat des actions sur les discours. Elle souligne que les actes concrets ont une valeur et une crédibilité supérieures aux paroles ou aux promesses.

Ce principe est souvent utilisé pour incarner une valeur fondamentale en droit, en éthique ou même dans la vie quotidienne : l'importance des engagements tenus et des preuves tangibles face aux simples déclarations.

Origine historique

Droit romain

Res non verba provient de la tradition juridique romaine où la fiabilité des actions prouvait souvent davantage la véracité ou la légitimité d’un engagement que les déclarations verbales seules. Les Romains privilégiaient les faits concrets pour juger les litiges et évaluer la validité d’un contrat ou d’un engagement.

Droit médiéval

Au Moyen Âge, les juristes utilisaient ce principe pour arbitrer des différends, particulièrement dans les contrats où seules des preuves tangibles pouvaient confirmer un accord. Ce principe servait à réduire les abus liés aux promesses non tenues.

Usage moderne

De nos jours, **res non verba** est intégré dans divers systèmes juridiques, mais aussi dans la gestion des relations commerciales, politiques et personnelles. Il s'agit d'un rappel constant que seules les actions concrètes et vérifiables sont véritablement probantes.

Applications pratiques

Domaine	Exemples pratiques	Références ou principes associés
Droit des contrats	Exécution d'un contrat malgré une promesse verbale différente	Article 1103 du Code civil (France) : Les conventions légalement formées tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faites.
Droit pénal	Jugement basé sur des preuves matérielles plutôt que sur des témoignages non corroborés	Code de procédure pénale : Primat des preuves objectives.
Relations commerciales	Une entreprise sera jugée sur ses résultats tangibles plutôt que sur ses engagements marketing	Études de performance contractuelle.
Éthique personnelle	Une personne est jugée sur ses actes dans la société plutôt que sur ses paroles ou promesses	Philosophie morale et déontologie.

Exemples illustratifs

Droit des contrats

- **Cas pratique** : Une entreprise promet verbalement une livraison avant une certaine date, mais n'exécute pas la commande en temps voulu. Le tribunal privilégiera les preuves contractuelles écrites et les faits constatés (comme la date effective de livraison) pour statuer.

Droit pénal

- **Cas pratique** : Lors d’un procès, une accusation de vol repose uniquement sur des témoignages oraux. En l’absence de preuves matérielles (vidéos, objets volés retrouvés, etc.), le principe **res non verba** conduit souvent à une relaxe faute de preuves tangibles.

Confiance publique

- En politique, un candidat qui fait des promesses sans les réaliser voit sa crédibilité affectée. Le principe **res non verba** est ici appliqué de façon informelle par l'opinion publique, qui juge sur les résultats concrets.

Critères de reconnaissance

Pour appliquer **res non verba**, plusieurs éléments sont requis :

- **Actes probants** : Les faits ou actions doivent être vérifiables et tangibles.
- **Contradictions** : Les paroles ou promesses doivent être contredites par des actes ou l’absence

d’actes.
- **Preuve matérielle** : Une action ou un résultat observable doit pouvoir être présenté pour établir la vérité.

Limites et nuances

Rôle des intentions

Bien que **res non verba** privilégie les actions, les intentions sous-jacentes ne sont pas totalement ignorées. Par exemple, en droit civil, la bonne foi dans l'exécution d'un contrat reste un élément essentiel.

Paroles accompagnées d'actes

Certaines situations exigent une articulation entre paroles et actes. Par exemple, une déclaration publique suivie d’une action peut renforcer l’intention et la crédibilité.

Interprétation contextuelle

Le principe peut parfois être limité par les spécificités culturelles ou sociales. Dans certaines cultures, la parole a une valeur intrinsèque supérieure à celle des actions, ce qui peut créer des tensions dans l'application stricte de **res non verba**.

Cas célèbres

Affaires commerciales

1. Une entreprise promet verbalement une livraison urgente, mais la preuve de la commande standard indique un délai plus long. Le tribunal rejette la promesse verbale et s'appuie sur les termes contractuels.

Procès criminels

1. Lors d’un procès célèbre, les témoignages contradictoires d’un témoin sont écartés en faveur de preuves vidéo solides qui contredisent ses affirmations.

Politique

1. Un dirigeant ayant promis des réformes économiques majeures est jugé sur l’absence de

changements observables, malgré ses discours justifiant des retards.

Maximes associées

- **“Acta non verba”** : (“Des actions, pas des mots”) - Une version similaire, souvent utilisée en politique ou dans les slogans militaires.
- **“Facta non verba”** : (“Des faits, pas des paroles”) - Une variante qui privilégie les faits avérés plutôt que les discours.

Réflexion philosophique

Res non verba exprime une vérité intemporelle : les actes ont plus de poids que les paroles. En philosophie morale, ce principe rejoint des approches pragmatiques et utilitaristes, où les résultats sont considérés comme la mesure ultime de la valeur ou de la vérité d'une intention.

Au quotidien, il s'agit d'un rappel constant que les individus, institutions et sociétés doivent être jugés sur ce qu’ils réalisent, et non sur ce qu’ils prétendent ou promettent.

Conclusion

Le principe **res non verba** reste un fondement essentiel de nombreuses disciplines, du droit à la philosophie en passant par les relations humaines. En exigeant des preuves concrètes plutôt que des discours, il protège les intérêts de la justice, renforce la confiance et favorise une culture de responsabilité dans toutes les sphères de la vie.

From:
https://sui-juris.fr/wiki/ - **:Res-sources sui-juris.**

Permanent link:
https://sui-juris.fr/wiki/doku.php?id=maximes-de-loi:res_non_verba&rev=1734626267

Last update: **2024/12/19 17:37**